

SUIVI POST-CRÉATION CAPA

**Vous êtes déjà immatriculé.e,
le PLES vous accompagne au démarrage de votre activité.**

CAPA

De quoi s'agit-il ?

La couveuse d'entreprises du PLES 36 apporte des réponses personnalisées aux microentrepreneurs/EI/TPE immatriculés depuis moins d'un an. Elle met en œuvre son métier d'appui au chef d'entreprise au démarrage de l'activité. Elle accompagne les entrepreneurs sur une période donnée et dans un cadre contractuel, via le Contrat d'Accompagnement des Microentrepreneurs ou 'CAPA'.

Le CAPA est un accompagnement des entrepreneurs qui permet de :

Apprendre le métier de chef d'entreprise

L'entrepreneur se forme à l'utilisation d'outils de gestion, développe ses éléments de communication, effectue une veille, affine le positionnement de son entreprise, crée son réseau professionnel.

Il rompt son isolement et s'habitue à échanger avec les autres dans les ateliers collectifs.

Accéder aux ateliers collectifs :

- La relation avec ma banque
- Le régime de la microentreprise
- De la microentreprise à un autre statut
- Trésorerie et rentabilité
- Les assurances pour mon activité
- Le dossier du salarié, ...

Et 6h d'entretiens individuels d'accompagnement du projet entrepreneurial

Un interlocuteur direct et unique joignable par mail et téléphone pour répondre à vos questions (rythme du suivi modulable en fonction du besoin).

Bénéficier d'un appui administratif, comptable et commercial

L'apprentissage met l'accent sur le développement commercial et la communication professionnelle, permet de se former par le coaching de l'activité au quotidien, en fonction des besoins.

Utilisation d'outils de suivi de trésorerie et de gestion, modèles de devis, de factures, de contrat de prestations, ...



Suivi post-création

CAPA

Se constituer un réseau de partenaires et de clients

Mise en réseau avec d'autres entrepreneurs et des partenaires : via les formations, les événements du PLES, le club des créateurs.

Réalisation d'une fiche de présentation sur le site internet du PLES /annuaire des entrepreneurs du PLES/ sur le facebook PLES

Aides au développement - changement de régime

Le PLES permet au microentrepreneur d'analyser en fonction de données qualitatives et quantitatives si ce régime est celui qui lui convient, et met en place une réflexion stratégique sur l'opportunité de passer à un autre régime pour accéder à un développement plus important de son projet.

Aide à la recherche de financements :

Prêt d'honneur Cagnotte et/ou des partenaires

Qui peut en bénéficier ?

Les microentrepreneurs/TPE immatriculé.e.s depuis moins d'un an et ayant besoin d'un accompagnement pour démarrer et/ou développer leur activité.

Comment en bénéficier ?

Participer à une réunion d'information collective

Réalisation d'une rendez-vous individuel donnant lieu à un diagnostic individualisé

Remplir un dossier admission

Signature d'un contrat de 6 mois renouvelable une fois.

Définition d'un programme personnalisé d'accompagnement.

Tarifs et devis sur demande

Contact

Prendre rendez-vous ou s'inscrire à une réunion d'information collective

Tél. : 09 81 01 01 94

Pôle Local d'Économie Solidaire

32 Espace Voltaire

36000 Châteauroux

www.ples36.fr

